

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLERS-ALLERAND MONTCHENOT

Du 31 Août 2020

*Le 25 Août 2020, convocation des Membres du Conseil Municipal pour le lundi 31 Août 2020 à 20h30, en Conseil Ordinaire.*

*L'an deux mil vingt, le 31 Août à 20h30, le Conseil Municipal de Villers-Allerand Montchenot étant assemblé en séance, après convocation légale, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bernard Weiler, Maire.*

Etaient présents :

Bernard WEILER Maire, Clément GOELDEL, Jean-Pierre COCQUELET, Estelle COURTEIX, Gaëlle FLOCH, Stéphane JEANTY, Dimitri BOUVIER, Julien RONDET, Didier DE AMORIN, Cécile DECARREAUX, Éric GIRARDIN, Dominique PATEIRON, Laurent PATEIRON, Paul-Édouard LAROCHE.

Absent excusé : Jean-Marie CHAPPELLET qui a donné pouvoir à Jean-Pierre COCQUELET

Nombre de présents : 14

Nombre de votants : 15

## ORDRE DU JOUR

### Délibérations :

*41/2020 : Autorisation au Maire à signer un devis concernant l'extension du réseau d'éclairage public rue de la Ferme.*

*42/2020 : Retrait de la délibération n°35/2020 Acquisition de la parcelle E 203.*

*43/2020 : Acquisition de la parcelle E 203 et autorisation au Maire à signer tous les documents relatifs à cet achat.*

*44/2020 : Retrait de la délibération n°18/2020 Composition de la commission d'Appel d'Offre.*

*45/2020 : Composition de la commission d'Appel d'Offre.*

*46/2020 : Autorisation au Maire à déposer les demandes de subvention pour les travaux de réfection de l'église.*

*47/2020 : Autorisation au Maire à signer les avenants au marché « Aménagement espace plein air »*

*Le maire demande l'autorisation d'ajouter les délibérations suivantes :*

*48/2020 : Autorisation au maire à effectuer toutes les démarches pour intégrer les parcelles n° C 289, D 325, D 326 et D327 « biens sans maitre » dans le patrimoine communal.*

**49/2020 : Désignation du membre communal à la Commission Locale des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté Urbaine du Grand Reims**

*Les conseillers acceptent l'ajout de ces délibérations à l'ordre du jour.*

**Informations diverses.**

**Jardins participatifs : désignation d'un conseiller municipal responsable de l'opération,  
Sentier Pédagogique,  
Travaux de voirie,  
Fête patronale  
Rapport du CCAS**

**Questions diverses.**

Le Maire ouvre la séance et demande aux membres du Conseil Municipal de signer d'une part la feuille de présence et d'autre part le procès-verbal du 29 Juin 2020. Aucune correction ni modification ne sont apportées.

Estelle Courteix accepte de remplir les fonctions de secrétaire de séance.

## **DÉLIBÉRATIONS**

**41/2020 : Autorisation au Maire à signer un devis concernant l'extension du réseau d'éclairage public rue de la Ferme.**

Clément Goedel prend la parole.

Les travaux du mois dernier de la rue de la Ferme ont fait apparaître que les fourreaux installés sont vides. Il est donc nécessaire d'étendre le réseau d'éclairage pour ajouter les 2 lampadaires prévus. Le SIEM a réalisé un devis pour un montant de 6 300 € HT (branchements et candélabres). L'éclairage étant une compétence de la communauté urbaine du Grand Reims, ces travaux sont à sa charge.

Le Maire demande au Conseil de l'autoriser à accepter ce devis du SIEM afin de pouvoir demander à la CUGR de programmer l'installation de ces 2 candélabres rue de la ferme.

**Il est procédé au vote.**

**POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**

**APPROBATION À L'UNANIMITE**

**42/2020 : Retrait de la délibération n°35/2020 Acquisition de la parcelle E 203.**

Ce bien est lié à une succession dont les héritiers ne veulent pas bénéficier. Le notaire, chargé de cette succession, a fixé le prix de vente à 360 €, or la délibération n°35/2020 portait sur un prix de vente de cette parcelle de 300 €. Il est donc nécessaire de retirer cette délibération et d'en prendre une nouvelle avec le nouveau prix.

**POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**  
**APPROBATION À L' UNANIMITE**

**43/2020 : Acquisition de la parcelle E 203 et autorisation au Maire à signer tous les documents relatifs à cet achat.**

Le notaire, chargé de cette succession a fixé le prix de vente à 360 € pour 7a 20 ca  
Le Maire demande autorisation au Conseil d'acquérir cette parcelle.

**Il est procédé au vote.**

**POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**  
**APPROBATION À L' UNANIMITE**

**44/2020 : Retrait de la délibération n°18/2020 Composition de la commission d'Appels d'Offres.**

Lors de la composition de la commission d'appel d'offres, nous avons élu 5 membres + le Maire, mais cette commission doit être composée de 6 membres + le Maire.  
Le retrait de la délibération n°18/2020 est donc nécessaire.

**Il est procédé au vote.**

**POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**  
**APPROBATION À L' UNANIMITE**

**45/2020 : Composition de la commission d'Appel d'Offre.**

La commission d'appel d'offres doit être composée de 6 membres du conseil municipal + le Maire.

Se proposent :

Paul-Édouard Laroche - titulaire

Gaëlle Floch - titulaire

Dimitri bouvier - titulaire

Julien Rondet - suppléant

Stéphane Jeanty - suppléant

Laurent Pateiron - suppléant

Le Maire en est également président de droit.

**Il est procédé au vote.**

**POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**  
**APPROBATION À L' UNANIMITE**

**46/2020 : Autorisation au Maire à déposer les demandes de subvention pour les travaux de réfection de l'église.**

Le 18 Août dernier, informé de nos projets de rénovation de l'église, l'architecte des bâtiments de France a pris contact avec le Maire. Dans le cadre du plan de relance, la préfecture de la Marne bénéficie d'une dotation exceptionnelle supplémentaire sur son programme de Dotation de

Soutien à l'Investissement Local (DSIL). Une partie de ces crédits sont fléchés pour la restauration du patrimoine, protégé ou non protégé.

Afin de bénéficier de cette dotation, nous devons déposer un dossier de demande auprès de la préfecture avant le 4 septembre contenant le rapport de l'ingénieur des bâtiments de France M. Riocreux, les devis de restauration de la toiture du clocher, des fissures, des chapelles... Nous n'aurons alors qu'une estimation approximative du coût de ce projet.

Le reste à charge de la commune, quel que soit le montant des subventions obtenues, ne pourra être inférieur à 20 % du coût total du projet.

**Le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter ce projet et de l'autoriser à déposer cette dotation ainsi que d'autres subventions au Département, à la Région.**

**Il est procédé au vote.**

**POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**

**APPROBATION À L'UNANIMITE**

### **47/2020 : Autorisation au Maire à signer les avenants au marché « Aménagement espace plein air »**

Le Maire donne la parole à Clément Goeldel.

Les travaux de l'espace plein air arrivent à leur fin.

La piste de course est terminée,

Les travaux sont actuellement interrompus dans l'attente de la réception des buts de foot et des poteaux de basket. Une platine du terrain de basket doit être changée ayant été détériorée : les réserves d'usage seront prises à la réception des travaux pour s'assurer du parfait état du revêtement bitumeux et de son maintien dans le temps.

La pose des poteaux est prévue début septembre suivie du marquage au sol pour le terrain de basket.

L'engazonnement du terrain de foot et des abords sera réalisé courant septembre, l'utilisation du terrain ne sera pas possible avant le printemps. Une signalétique l'indiquera.

Concernant les jardins participatifs, les travaux se terminent, la cuve de réserve d'eau a été installée, enfouie, pleine de 10 M3 d'eau. Il reste à installer la pompe à main. La cuve est à débordement, une fois pleine, le trop plein repart dans le fossé.

L'ensemble des travaux devrait être terminé fin septembre.

Des devis pour la végétalisation des talus ont été demandés, ainsi que pour l'installation d'une haie vive et de poteaux en bois pour empêcher l'accès aux véhicules côté chemin de la fosse aux près

La Sté Artopia a établi 2 devis, 8 065 € TTC pour les plantations du talus et la haie vive, et 2 090,59 € pour la pose de poteaux en bois.

Clément Goeldel précise que le budget de départ des travaux a été totalement respecté, et ce même avec l'installation des pare ballons.

Le seul ajout sera donc ces devis de plantations.

Le Maire demande l'autorisation au Conseil de signer ces avenants.

**Il est procédé au vote.**

**POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**

**APPROBATION À L' UNANIMITE**

**48/2020 : Autorisation au maire à effectuer toutes les démarches pour intégrer les parcelles n° C 289, D 325, D 326 et D327 « biens sans maître » dans le patrimoine communal.**

Comme précisé lors du dernier conseil, un certain nombre de parcelles n'ont pas de propriétaire (pas de titre de propriété connu). M. le Maire avait demandé l'autorisation, comme la loi l'autorise à le faire, d'intégrer ces parcelles dans le patrimoine communal.

Les parcelles C 289, D325, D326 et D327 faisant partie d'une succession ouverte depuis plus de 30 ans et pour laquelle aucun successible ne s'est présenté, (après enquête auprès des services de l'état et des notaires) sont considérées comme des biens sans maître.

Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de mettre en œuvre la procédure d'acquisition de ces parcelles.

**Il est procédé au vote.**

**POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**

**APPROBATION À L' UNANIMITE**

**49/2020 : Désignation du membre communal à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté Urbaine du Grand Reims.**

La commission locale d'évaluation des charges transférées du Grand Reims délibère et vote les attributions de compensations suite au transfert de charges entre les communes et la CUGR.

Jean-Pierre Cocquelet se propose pour représenter la commune dans cette commission.

**Il est procédé au vote.**

**POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1**

**APPROBATION À L' UNANIMITE**

### **INFORMATIONS DIVERSES**

- Rencontre avec Monsieur le Procureur :

Le Maire Bernard Weiler et Clément Goeldel rendent compte de leur entrevue du mercredi 26 Août avec Mr le Procureur.

Un point a été fait sur l'enquête de Gendarmerie en cours concernant les incendies de voiture, aucune piste ne se dégage mais la gendarmerie reste mobilisée et patrouille régulièrement dans la commune, la nuit notamment. L'éclairage public reste allumé la nuit, il sera demandé au SIEM de voir s'il est possible de laisser allumée uniquement la rue du voisin.

L'échange suivant portait sur les incivilités, qui peuvent être nombreuses et diverses : stationnement des véhicules interdits et véhicules crampons, feux de résidus végétaux, chiens non tenus en laisse, tapage diurne et nocturne, absence de permis de construire ou de permis de travaux, insultes, conflits de voisinage et voisin violent verbalement et physiquement ...

Le procureur nous propose de signer une convention relative à la mise en œuvre de la procédure du rappel à l'ordre par la Maire. Il s'agit de faire constater les incivilités, et de convoquer le contrevenant ensuite devant une commission (Maire, adjoint accompagnés par l'éducation nationale, les services sociaux, la gendarmerie ... selon le cas). Un procès verbal est ensuite rédigé et communiqué aux services du procureur. Si récidive, le contrevenant sera ensuite convoqué par Mr le Procureur.

Tous les documents concernant cette procédure seront communiqués aux conseillers, avant la prise d'une délibération lors de la prochaine réunion de conseil.

- Mise en place des jardins participatifs :

Afin d'établir le mode d'administration et le règlement, il sera nécessaire de créer une association, qui gèrera au quotidien ces jardins. Gaëlle Floch se propose de prendre en charge le projet. Olivier Ban, ancien conseiller municipal, est également intéressé. Une enquête sera menée pour connaître le nombre de personnes intéressées.

Dimitri Bouvier évaluera la quantité de terre végétale à apporter et son coût.

- Sentier pédagogique :

Un article est paru dans L'Union la semaine dernière. Jeudi 3 septembre à 10h 30 est prévu l'inauguration en présence de quelques officiels.

La livraison de la signalétique et du mobilier aura lieu dans 15 jours. Une inauguration à vocation communale aura lieu plus tard avec l'ensemble du conseil municipal et la population, sur le parcours, dès que la situation sanitaire le permettra.

- Travaux :

Les travaux du chemin de la serre ont débuté vendredi et devrait durer une semaine.

Les travaux de la rue de la ferme sont terminés, des avaloirs ont été installés, le fossé sera végétalisé, l'engazonnement sera réalisé par la commune.

Le virage de la rue de la ferme en direction du cimetière a été repris pour une meilleure circulation, des poids lourds notamment.

Le début des travaux de réfection du chemin de la petite barbarie est imminent.

- Rapport du C.C.A.S :

Le CCAS, par l'intermédiaire de Dominique et Laurent Pateiron est resté mobilisé durant cette période estivale. Les personnes isolées et vulnérables ont toutes été contactées lors de l'épisode de canicule.

Une réunion d'installation du CCAS est prévue le Jeudi 8 Octobre à 18h30.

- Dossier Malherbe :

L'intéressé a fait appel auprès de la cour d'appel du Tribunal Administratif de Nancy. Le maire ayant reçu autorisation du conseil à ester en justice, l'avocat a été avisé. Le dossier en défense devra être déposé sous deux mois, si la demande de Mr Malherbe est recevable.

- La Volière :

Le Maire a contacté le CHU, propriétaire de La Volière pour l'achat de 900 m2 de terrain environ, pour la création d'un parking afin d'améliorer l'offre de stationnement rue du Voisin. Le Conseil d'administration du CHU doit en délibérer.

- Villages et Coteaux propres 2020 :

L'édition du 3 octobre prochain est à ce jour maintenue.

- Pôle Territorial de Rilly :

La 1ère réunion « physique » depuis les dernières élections municipales est prévue Mercredi 16 septembre.

- Lecture d'une pétition émanant du lotissement le bas des Grands Prés :

Une pétition a été envoyée par Mr Jackie Decarreaux concernant la réfection du chemin rural dit de la Fosse aux Prés et la mise en place d'un conteneur à verre.

Le projet de réfection du chemin a été voté le 1<sup>er</sup> mars 2017 par le conseil et fait l'objet de la délibération 09/2017 votée à l'unanimité. L'étude a déjà été réalisée par la CUGR et il n'est pas envisageable de revenir sur cette décision. La circulation y sera limitée à 20 km/h avec priorité aux piétons et aux cyclistes. Par ailleurs, ce chemin restera un chemin et ne sera pas bitumé.

Le projet concernant la mise en place d'un nouveau conteneur sera examinée lors du prochain conseil. La décision est du ressort de la CUGR.

Suite à cette lecture, Mme Cécile Decarreaux prend la parole pour appuyer cette pétition, pour la sécurité des usagers du chemin.

Le Maire et les adjoints regrettent que M. Decarreaux, porte parole du lotissement n'ait pas répondu aux invitations de rencontre en Mairie avant de rédiger cette pétition. Le Maire réitère sa disponibilité pour tous.

Date du prochain conseil : Lundi 5 Octobre 2020

Plus personne ne souhaitant la parole, la séance est levée à 22h50